

Date de dépôt : 12 mai 2010

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition « Sauvons Cressy Bien-Être ! »**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Mesdames et Messieurs les députés,

Afin de pouvoir encore bénéficier de l'infrastructure de Cressy Bien-Être pendant longtemps, nous signons cette pétition pour que tout soit entrepris pour maintenir l'accès au public qui désire faire de la prévention et entretenir sa forme grâce aux bienfaits de l'eau.

*N.B. : 1429 signatures
M^{me} et M. Eigenheer
50A, chemin des Bois
1255 Veyrier*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le 27 juin 2002, le Grand Conseil de la République et canton de Genève a accepté un projet de loi du Conseil d'Etat (PL 8735-A) ouvrant un crédit extraordinaire au titre de subvention cantonale d'investissement pour les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) afin d'acquérir, sous conditions, le Centre d'hydrothérapie de Cressy Bien-Être.

Ce projet de loi proposait d'acquérir les infrastructures pour un montant de 5 000 000 F afin que les HUG puissent en disposer pour leurs soins en matière de rééducation et de réadaptation des personnes à mobilité réduite. Il permettait ainsi d'éviter que le Centre ne ferme purement et simplement ses portes et ne soit mis en faillite en raison de difficultés financières.

Rebaptisé Cressy Santé, le Centre a ainsi pu rouvrir ses portes en mai 2003 – après 10 mois de fermeture – aux ayants droit mais aussi au grand public, répondant ainsi pleinement aux souhaits des pétitionnaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP